

Concertation charte  
d'engagements sur l'usage des  
produits phytosanitaires –  
loi EGALIM

Atelier participatif numérique  
27/10/2020

SNCF Réseau

**Note de Synthèse**

5 novembre



# SOMMAIRE

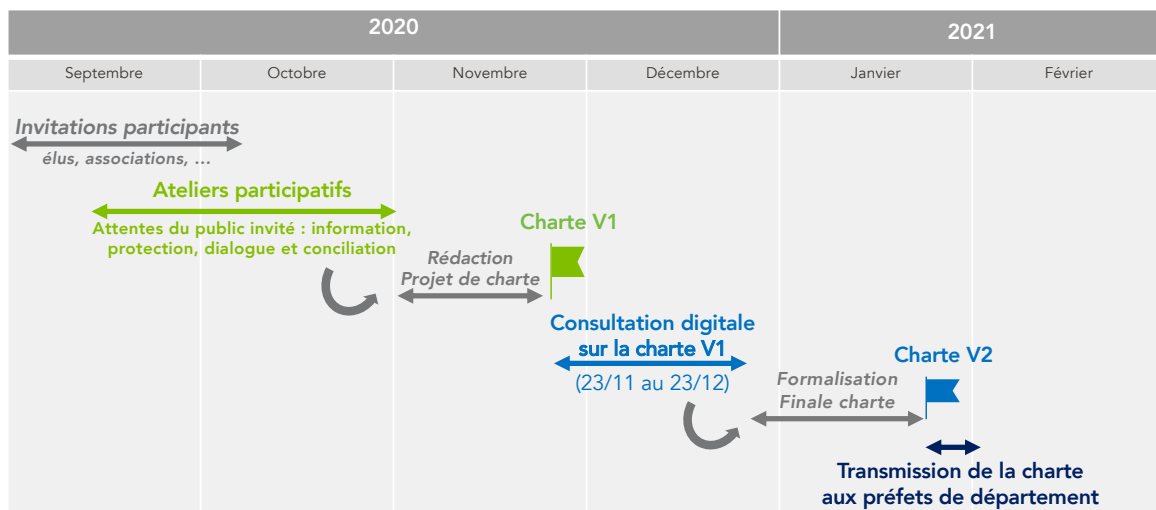
|          |   |           |
|----------|---|-----------|
| <b>1</b> | <b>INTRODUCTION .....</b>   | <b>3</b>  |
| 1.1      | RAPPEL DE LA DEMARCHE DE CONCERTATION EGALIM .....  | 3         |
| 1.2      | DEROULEMENT DE L'ATELIER .....  | 3         |
| <b>2</b> | <b>SYNTHESE DES ECHANGES.....</b>   | <b>4</b>  |
| 2.1      | PRESENTATION EN PLENIERE.....   | 4         |
| 2.2      | SYNTHESE DES CONTRIBUTIONS EN SOUS-GROUPES.....   | 6         |
| 2.2.1    | <i>Information en matière d'usage des produits phytosanitaires .....</i>  | <i>7</i>  |
| 2.2.2    | <i>Protections des riverains par rapport à l'usage des produits phytosanitaires .....</i>                             | <i>7</i>  |
| 2.2.3    | <i>Dialogue et conciliation concernant l'usage des produits phytosanitaires .....</i>                                 | <i>8</i>  |
| 2.3      | SUITES DU PROCESSUS .....   | 8         |
| 2.4      | MOT DE LA FIN .....   | 8         |
| <b>3</b> | <b>ANNEXES .....</b>  | <b>9</b>  |
| 3.1      | ANNEXE 1 : ATTENTES ET BESOINS EXPRIMES EN AMONT DE L'ATELIER .....   | 9         |
| 3.2      | ANNEXE 2 : CONTRIBUTIONS EN SOUS-GROUPES THEMATIQUES ET PRIORISATION .....  | 9         |
| 3.2.1    | <i>Contributions en matière d'information sur l'usage des produits phytosanitaires.....</i>                           | <i>10</i> |
| 3.2.2    | <i>Contributions en matière de protection des riverains par rapport à l'usage des produits phytosanitaires.....</i>   | <i>10</i> |
| 3.2.3    | <i>Contributions en matière de dialogue et de conciliation en lien avec l'usage des produits phytosanitaires.....</i> | <i>11</i> |
| 3.3      | ANNEXE 3 : LISTE DES PARTICIPANTS .....   | 14        |

# 1 Introduction

## 1.1 Rappel de la démarche de concertation Egalim

L'article 83 de la loi Egalim (« protection des personnes lors de l'utilisation des produits phytosanitaires à proximité des zones d'habitation ») et le décret d'application du 27/12/2019 prévoient que l'utilisation des produits phytosanitaires soit encadrée par des chartes d'engagements élaborées par les utilisateurs suite à une concertation avec le public.

Dans ce cadre, SNCF Réseau a engagé une démarche de concertation pour construire une charte d'engagements. Cette démarche participative est structurée en deux étapes entre septembre et décembre 2020.



L'atelier participatif du 27/10/2020 en numérique s'inscrit dans la 1<sup>ère</sup> étape de cette concertation.

## 1.2 Déroulement de l'atelier

23 participants dont 17 hors SNCF Réseau et Nicaya Conseil

Durée de l'atelier : de 14h00 à 16h30

L'atelier s'est déroulé en 4 temps

- Introduction générale sur la loi Egalim et la démarche de concertation conduite par SNCF Réseau pour élaborer une charte d'engagements en lien avec l'usage des produits phytosanitaires
- Enjeux et pratiques de maîtrise de la végétation sur le réseau ferré national

- Travail en sous-groupes sur les 3 thématiques de la charte d'engagements : information, protection, dialogue et conciliation
- Partage des productions des participants et priorisation

## 2 Synthèse des échanges

---

### 2.1 Présentation en plénière

Dans un premier temps, Jean-Pierre PUJOLS, Responsable du pôle Maîtrise de la Végétation de SNCF Réseau, a accueilli et remercié les participants de leur présence. Il a rappelé que dans le cadre de la loi Egalim, SNCF Réseau a organisé des ateliers de concertation afin de formaliser une charte d'engagements encadrant l'usage des produits phytosanitaires. Il a également rappelé que cet atelier avait été organisé à destination des personnes n'ayant pas pu participer aux précédents ateliers en régions.

Dans un second temps, Nicaya Conseil a proposé aux participants de se présenter et d'exprimer leurs attentes et besoins par rapport à l'atelier (le détail des attentes et besoins exprimés est fourni en Annexe 1). En synthèse, les principales attentes ont porté sur :

- Les modalités des traitements effectués par SNCF Réseau et ses pratiques de maîtrise de la végétation, y compris sur les abords, afin de permettre aux communes, notamment les communes 0 Phytos, de répondre aux questionnements à leurs habitants ;
- La prise en compte les zones de captage, des zones à forte densité et de la biodiversité dans les interventions effectuées par SNCF Réseau
- Les suites de la démarche engagée
- Le besoin de recréer des zones respectueuses de la biodiversité.

Nicaya conseil a précisé aux participants que s'ils souhaitaient aborder d'autres thématiques que celles prévues pour l'atelier, ils pouvaient formuler leur demande par e-mail à l'adresse [concertation-egalim@reseau.sncf.fr](mailto:concertation-egalim@reseau.sncf.fr) le temps de la concertation.

Dans un troisième temps, Nicaya conseil a présenté **le cadre de la loi EGALIM et de la concertation engagée**.

Enfin, SNCF Réseau a exposé les **pratiques actuelles de SNCF Réseau en matière de maîtrise de la végétation sur le réseau ferré national et les démarches engagées pour sortir en 2021 de l'usage du glyphosate, et à terme de l'usage des produits phytosanitaires de synthèse**.

Cette présentation a donné lieu à des demandes de clarification sur :

- **L'utilisation des produits phytosanitaires**
  - Un participant a demandé quel est le coût annuel des traitements.
    - SNCF Réseau a indiqué que le coût annuel est d'environ 30 millions d'euros.
  - Un participant a demandé si les désherbants utilisés par des entreprises sous-traitantes sont comptabilisés dans les données présentées.

SNCF Réseau a indiqué que le désherbage de la voie et de la piste est exclusivement effectué par ses équipes. Les données présentées reflètent donc les quantités achetées par l'entreprise. Il est plus difficile de connaître les quantités exactes utilisées sur les abords, sachant que les herbicides de synthèse n'y sont utilisés que de manière ponctuelle et par des sous-traitants principalement. SNCF Réseau demande toujours à ses sous-traitants une traçabilité de leurs interventions.
  
- **Les alternatives à l'usage des produits phytosanitaires**
  - Un participant a demandé si la végétalisation réalisée sur les voies des tramways pourrait être envisagée sur les voies ferrées
    - SNCF Réseau a précisé que la construction des voies de tramway intègre l'épaisseur du substrat nécessaire à l'obtention d'une fine strate herbacée, ce qui n'est pas le cas des voies ferrées, de construction beaucoup plus ancienne. En revanche, la végétalisation des voies secondaires fait partie des alternatives en étude.
  - Un participant a demandé des compléments d'informations sur l'utilisation des ondes électromagnétiques.
    - SNCF Réseau a indiqué qu'il s'agit de programmes de recherches, pour l'instant expérimentaux, menées en collaboration avec l'INRAE (organisme de l'État) sur lesquels il est encore difficile de se prononcer.
  
- **Les zones de non-traitement (ZNT)**
  - Un participant a demandé quelle est la démarche pour créer une nouvelle ZNT.
    - SNCF Réseau a indiqué que les ZNT sont définies en fonction de la réglementation. Les zones de captage, les cours d'eau, fossés, ... sont définies selon les cas par les réglementations nationales ou par arrêtés préfectoraux et les ZNT autour des bâtis par les distances de sécurité de la loi Egalim. Actuellement les ZNT

représentent 5% du réseau ferré national. Avec la loi Egalim, elles représenteront 20% du réseau ferré national.

- Un participant a demandé s'il serait possible de consulter la cartographie des ZNT.
  - SNCF Réseau a précisé que cette cartographie n'est pas publique, notamment en raison des zones de captages d'eau potable, fournies sous conditions par l'Agence Régionale de Santé, qui sont considérées comme des zones sensibles dans le cadre du le plan Vigipirate.
- **Les pratiques de maîtrise de la végétation**
  - Un participant a indiqué que le fait de déboiser supprime les barrières naturelles que représente la végétation et de ce fait facilite l'accès aux voies et augmente leur risque de traversée.
    - SNCF Réseau a rappelé que les emprises ferroviaires sont interdites au public. Si, en milieu urbain, les abords des voies sont clôturés, il est vrai qu'à la campagne, la population étant moins dense le long du réseau, il n'y a pas nécessité de clôturer et que la végétation peut, à ce titre, constituer une barrière naturelle.
  - Une participante a demandé des informations sur les coupes d'Acacia effectuées dans sa commune.
    - SNCF Réseau a indiqué que l'Acacia est une espèce envahissante qui repousse très rapidement (jusqu'à 4 mètres par an) et se multiplie. Il y a donc un fort risque que celui-ci vienne rapidement au contact des caténaires du réseau ferré, ce qui explique des coupes plusieurs fois par an.

## 2.2 Synthèse des contributions en sous-groupes

Les participants ont ensuite été invités à travailler en sous-groupes pour formuler leurs contributions sur les 3 thèmes prévus par le décret EGALIM pour la charte d'engagements :

- **Information** sur l'usage de produits phytosanitaires
- **Protection** des riverains par rapport à l'usage des produits phytosanitaires
- **Dialogue et conciliation** par rapport à l'usage des produits phytosanitaires

Après le partage des résultats des travaux des groupes sur chaque thème, les participants ont indiqué les contributions qui leur semblaient prioritaires.

*Le détail des contributions priorisées en atelier est proposé en Annexe 2 à la présente note de synthèse.*

### 2.2.1 Information en matière d'usage des produits phytosanitaires

En matière d'information sur l'usage des produits phytosanitaires, les principales attentes des participants ont porté sur :

- La mise à disposition des communes, des collectivités et des riverains d'un document global d'information sur les pratiques de maîtrise de la végétation et leur évolution (recherches et alternatives), le calendrier des traitements, les produits utilisés et les engagements pris par SNCF Réseau.
- Le dialogue avec les territoires de la part de chacune des entités du groupe SNCF pour les informer des traitements à venir et les protéger.
- La mise en place d'affichage pour informer des mesures prise par SNCF Réseau au regard des enjeux environnementaux.

### 2.2.2 Protections des riverains par rapport à l'usage des produits phytosanitaires

En matière de protection des riverains par rapport à l'usage des produits phytosanitaires, les participants ont principalement proposé de :

- S'engager à réduire au maximum l'utilisation de produits phytosanitaires.
- Identifier précisément les composants des produits utilisés.
- Protéger la biodiversité, en évitant les coupes sauvages loin des voies ou en période de nidification, en travaillant avec les associations locales ou en confiant à des acteurs locaux la gestion des dépendances vertes les plus éloignées des voies.
- Créer ou maintenir les barrières végétales pour limiter la dispersion dans l'air et l'eau des produits utilisés
- Communiquer la carte des ZNT, les traitements effectués à proximité des habitations et les solutions alternatives
- Signaler aux communes et aux riverains les traitements allant être effectués
- Augmenter les distances de sécurité vis-à-vis des habitations
- Adapter les traitements aux conditions météorologiques et aux spécificités locales.

### 2.2.3 Dialogue et conciliation concernant l'usage des produits phytosanitaires

En matière de dialogue et de conciliation en lien avec l'usage des produits phytosanitaires, les attentes des participants ont principalement porté sur :

- L'identification d'un référent SNCF Réseau ou d'un secrétariat accessible, formé et à l'écoute des questions ou plaintes formulées
- La communication d'un bilan annuel des progrès et évolutions des pratiques
- La mise à disposition du public des cahiers de doléances en mairies, en gares et sur internet
- La multiplication des échanges avec les communes, les collectivités et les agriculteurs
- La valorisation des alternatives mises en œuvre par SNCF Réseau

## 2.3 Suites du processus

A l'issue de la séance, Nicaya conseil a présenté les suites du processus de concertation :

- Diffusion du document support de présentation et d'une synthèse des échanges et contributions des participants lors de l'atelier
- Processus d'élaboration de la charte d'engagements qui s'en suivra

Au terme de l'atelier, SNCF Réseau a remercié les participants pour leur participation active et leur présence à l'atelier.

Les participants ont été invités à consulter le site internet ([www.sncf-reseau.com/fr/riverains-info-phyto-vegetation](http://www.sncf-reseau.com/fr/riverains-info-phyto-vegetation)) afin de rester informé et télécharger la plaquette d'information relative à la maîtrise de la végétation.

## 2.4 Mot de la fin

Pour conclure, Nicaya conseil a demandé aux participants un mot d'appréciation sur l'atelier.

Les contributions des participants ont été les suivantes :

- Merci x4
- Efficace x2
- Intéressant
- Bonne concertation
- Bonne organisation
- Très bien



- Belle démarche
- Processus adapté
- Belles propositions
- Bravo

## 3 Annexes

---

### 3.1 Annexe 1 : attentes et besoins exprimés en amont de l'atelier

Les participants ont été invités au début de l'atelier à exprimer leurs attentes et besoins pour cette réunion.

- Comprendre comment sont effectués les traitements par SNCF Réseau et pourquoi les abords sont parfois impactés.
- Permettre aux communes zéro-phyto d'apporter des éléments de réponses à leurs habitants sur les traitements effectués par SNCF Réseau.
- Comprendre comment sont pris en considération les zones de captage.
- Être informé des suites qui seront données à cette démarche.
- Être informé de ce qu'il sera mis en place par SNCF Réseau dans les zones à forte densité.
- Pouvoir apporter des éléments de réponses aux riverains qui se plaignent des coupes trop importantes effectuées par SNCF Réseau au-delà de la bande de sécurité de 3 mètres.
- Alerter sur l'effondrement de la biodiversité en raison de tailles en période de nidification et de l'utilisation trop importante de produits phytosanitaires.
- Recréer des zones respectueuses de la biodiversité
- S'informer sur la maîtrise de la végétation
- Obtenir des informations pour répondre aux riverains sur des coupes excessives responsables de nuisances sonores.

### 3.2 Annexe 2 : contributions en sous-groupes thématiques et priorisation

Les contributions des sous-groupes de travail ont été consignées en séance. Elles sont retranscrites littéralement ci-dessous pour chacune des thématiques abordées. Le résultat de la priorisation des contributions par les participants est proposé dans la colonne de droite (nombre de suffrages recueillis). Les contributions sont classées par ordre décroissant de priorité.

### 3.2.1 Contributions en matière d'information sur l'usage des produits phytosanitaires

|  |   |
|--|---|
| Fournir un document type (aux communes/Collectivités, dans les gares, dans les trains...) pour informer les riverains : calendrier, problématique maîtrise de la végétation, produits utilisés, engagements de SNCF R pour réduire l'usage de ces produits à l'avenir, évolution des pratiques de SNCF R en lien avec la réglementation, présentation générale du dispositif | 7 |
| Une communication/information avec les communes et collectivités, les riverains, les agriculteurs de la part des différentes entités de SNCF (réseau, voyageurs, mobilités)  | 5 |
| Affiche, panneaux lumineux en gare, sur les quais et dans les trains pour informer explicitement sur les mesures prises par SNCFR, les innovations (transition) et les enjeux environnementaux (photos)  | 3 |
| Connaître la période de passage des trains désherbeurs   | 2 |
| Informer sur les alternatives prises à ce jour par SNCF R et les résultats des recherches menées et les mettre en application dans les meilleurs délais possibles → traduction en engagements à moyen terme  | 1 |
| En milieu périurbain protection des riverains avec de la végétation : pouvoir prévenir les riverains qu'ils sont sur des espaces de la SNCF R pour ne pas créer de mécontentements (en bas de talus)   |   |
| Expliciter si SNCF R a eu (ou non) une concertation avec l'ensemble des parties prenantes (riverains, communes, agriculteurs...) en amont des traitements qui pourront être réalisés   |   |
| Distinguer dans l'information : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation à pourquoi il est nécessaire d'effectuer un désherbage (différents moyens)</li> <li>• Expliquer ce qui est fait</li> </ul>  |   |

### 3.2.2 Contributions en matière de protection des riverains par rapport à l'usage des produits phytosanitaires

|   |   |
|---|---|
| Utilisation a minima des phytos   | 6 |
| Veiller à la biodiversité : pas de coupes sauvages et pas n'importe où (loin des voies), sensibilisation des prestataires à la biodiversité (périodes de nidification), travailler avec des associations locales                                  | 5 |
| Identification précise des produits utilisés (composition) en cas de mesures environnementales (quoi chercher ?)  | 4 |
| En fonction de l'emprise foncière, maintien ou création de haies, barrières végétales (cf chartes agricoles) pour réduire les transferts de produits vers l'air et vers l'eau et préserver la biodiversité et lutter contre les espèces invasives | 4 |
| Confier à des acteurs locaux la gestion des dépendances les plus éloignées  | 2 |
| Communiquer la carte des ZNT aux mairies  | 2 |
| Lorsque les maisons sont construites à proximité des voies existantes, indiquer quels sont les traitements effectués et comment et faire en sorte qu'il n'y ait pas de constructions trop proches des voies                                       | 1 |
| Faire connaître le fait qu'il y a des recherches sur des alternatives – Période de transition   |   |
| Prévenir les populations riveraines du passage des trains pour limiter leur exposition (fermer ses fenêtres...)   |   |
| Déterminer des distances de sécurité (maisons à 10m des voies)  |   |
| Prendre en compte les conditions météorologiques (vents...), cf. chartes agricoles  |   |
| Protection des agents SNCF Réseau (EPI)   |   |
| Traitement particulier des zones avec plantes invasives (renouée du Japon...) – Prendre en compte les spécificités locales  |   |
| Formation Certiphyto des agents   |   |
| Bilan régulier des progrès faits pour diminuer les phytos auprès des associations et des communes   |   |
| Développer l'utilisation de matériels alternatifs aux trains : robots de fauches pour traitements plus ciblés   |   |

### 3.2.3 Contributions en matière de dialogue et de conciliation en lien avec l'usage des produits phytosanitaires

|   |   |
|---|---|
| Un référent unique régional pour les collectivités pour ne pas se faire « balader » de service en service | 6 |
|---|---|

|  |   |
|--|---|
| Bilan annuel de SNCF Réseau sur les évolutions, les progrès etc à destination des associations, qui pourraient relayer l'information.  | 4 |
| S'il y a de l'information dans les gares, mettre également à disposition un « carnet de doléances », sur lequel les personnes peuvent noter des questions ou doléances, avec une version informatique sur le site SNCF Réseau, par exemple par rubriques                         | 3 |
| Passer par l'image, des écrans dans les gares ou les trains, pour mettre en valeur les actions engagées par SNCF Réseau (pose de géotextile, ...) – en toute modestie et conforme à la réalité   | 2 |
| Avoir des personnes qui circulent et vont à la rencontre des usagers, pour les solliciter sur de la remontée de propositions : contact humain, qui connaît le sujet, qui discute pour faire remonter des choses « à chaud ».   | 2 |
| Informers les collectivités en amont des traitements qui vont être réalisés, et des mesures de substitution qui seront mises en place dans les prochaines années, pour permettre d'échanger avec les habitants   | 2 |
| Mettre en place une concertation entre les agriculteurs et SNCF Réseau – notamment ceux qui n'utilisent pas des phytos.  | 2 |
| Mettre des « carnets de doléances » dans les mairies, charge à un responsable de la commune de remonter l'information à SNCF Réseau  | 1 |
| Utiliser les accueils existants dans les gares, en formant le personnel (s'appuyer sur l'existant).  | 1 |
| Mettre à disposition des communes un questionnaire pour indiquer à SNCF Réseau les spécificités sur les habitations limitrophes, les espaces publics, espaces verts, espaces protégés – ce qui aiderait SNCF Réseau à anticiper leurs passages / donner des réponses à la mairie |   |
| Bilan annuel à destination des communes  |   |
| En lien avec les chartes agricoles : un secrétariat qui permet de traiter les demandes, avec un délai de traitement.   |   |
| Digicodes à scanner pour être redirigé vers le « secrétariat » / le site de SNCF Réseau  |   |
| Faire des synthèses mensuelles selon les questions posées (notamment si toutes les demandes ne peuvent pas être traitées individuellement, ou si elles sont similaires)  |   |
| Que l'ensemble du personnel de SNCF connaisse ces outils pour rediriger les personnes s'il y a des revendications  |   |

### 3.3 Annexe 3 : liste des participants

#### Participants :

- AUSTRUY Eva
- MORTAGNE Marie
- THELIER Pierre
- RAVAUX Serge
- IRRAZI Inès
- BOURLOIS Jacqueline
- GLABIEN Arnaud
- MARTEN Paul
- COLARD Françoise
- SOUIL Norbert
- LUTIER Marie-Laure
- CAMPOS Arthur
- SCHNEIDER Karen
- GENEAU Pierre
- CAMPOS Arthur

- FOUQUART Pascal
- VALLIN François

#### SNCF Réseau :

- HAISSANT Christophe
- PUJOLS Jean-Pierre

#### Nicaya Conseil :

- GONTARD Laurence
- PERICHON Blandine
- WILLIAMSON Jennifer
- FLEURUS Jordan

Concertation charte d'engagements encadrant l'usage des produits phytosanitaires -  
loi Egalim

Septembre – décembre 2020

Pour vous informer :

[www.sncf-reseau.com/fr/riverains-info-phyto-vegetation](http://www.sncf-reseau.com/fr/riverains-info-phyto-vegetation)

